

Département  
du Bas-Rhin

# COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de  
Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 8

## SEANCE du 06 juillet 2015

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : Mme FREYSZ Marline, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL Jacques, MEUNIER Alain, M. OBRECHT Jean-Michel M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. BILGER René, Mme MINKER Fabienne

### ----- Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Personnel - Renouvellement contrat d'accompagnatrice transport scolaire
4. Rythmes scolaires - horaires rentrée 2015-16
5. Attribution de concessions au nom de M. Alain Lustig
6. Approbation du devis de la société *électricité KAH*
7. Travaux Eglise
8. PLUi débat suite à la commission urbanisme du 29 juin 2015
9. divers

-----  
Le Maire accueille et salue les membres du conseil. Il prévient que Monsieur Bernard Wick viendra avec dix minutes de retard et donne lecture de l'ordre du jour.

#### **I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.*

#### **II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 18 mai 2015 dans la forme et la rédaction présentées*

### **III) PERSONNEL - RENOUELEMENT CONTRAT D'ACCOMPAGNATRICE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 août 2014 concernant le renouvellement du poste d'agent contractuel dans le cadre du RPI ITTENHEIM-HANDSCHUHEIM remplissant les fonctions d'accompagnatrice du transport scolaire pour une durée hebdomadaire de service de 11,5/35<sup>ème</sup>.

**Considérant** la délibération du 26 janvier 2015 concernant l'avenant au contrat à durée déterminée modifiant la rémunération de l'agent non titulaire sur la base de l'indice brut 340 et l'indice majoré 321 ;

**Considérant** le renouvellement du contrat d'accompagnatrice du transport scolaire, pour l'année 2015-2016 soit du 01 septembre 2015 au 05 juillet 2016 ;

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

- **De reconduire** un contrat d'accompagnatrice scolaire pour l'année 2015-2016, à temps **non complet**, en qualité de **non titulaire**, dont les attributions consisteront à encadrer les enfants pour le transport scolaire Handschuheim-Ittenheim.
- **De fixer et maintenir** la durée hebdomadaire de service à 11,5/35<sup>ème</sup>
- **De fixer** la rémunération sur la base de l'indice brut 340 et l'indice majoré 321.
- **De charger le Maire** de procéder à la déclaration de vacance de poste et de l'autoriser à signer le contrat d'engagement.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de **l'article 3-3. 1°** de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

- Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes;
- Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.
- Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

### **IV) RYTHMES SCOLAIRES – HORAIRES RENTREE 2015-16**

Monsieur le Maire rend compte du dernier conseil d'école du 11 juin 2015 concernant la préparation de la rentrée scolaire 2015-2016. Il informe qu'une dernière enquête menée auprès de tous les parents du Groupe Scolaire, a établi une adhésion des parents à la proposition de l'équipe pédagogique et des conseils d'école, pour un fractionnement à 8 demi-journées hebdomadaires avec les NAP le vendredi après-midi.

**Considérant** la délibération prise par la commune d'Ittenheim en date du 27 avril 2015 concernant le projet d'aménagement des horaires pour la rentrée 2015;

**Considérant** le courrier de demande d'autorisation de changement de rythmes scolaires fait par la commune d'Ittenheim en date du 01 juin 2015 au recteur de l'Académie de Strasbourg, dans le cadre de la mise en place du Projet Educatif Territorial ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de Handschuheim d'appuyer la dite demande pour le RPI d'Ittenheim-Handschuheim en date du 01 juin 2015, date limite pour une validation pour la rentrée 2015-2016 ;

**Vu** le courrier de retour de l'Académie de Strasbourg informant l'autorisation de mise en œuvre du projet d'organisation du temps scolaire, étant conforme aux dispositions du décret n°2014-475 du 07 mai 2014 ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

**- Retenir les nouveaux rythmes scolaires concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Ittenheim et de Handschuheim pour les trois années scolaires à venir 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 comme suit :**

**Lundi :**            8 h 15    à 11 h 45 : classe  
                         13 h 45    à 16 h 00 : classe  
                         16 h 00    à 17 h 00 : Animation Pédagogique Complémentaire

**Mardi :**            8 h 15    à 11 h 45 : classe  
                         13 h 45    à 16 h 00 : classe

**Mercredi :**        8 h 15    à 11 h 30: classe

**Jeudi :**            8 h 15    à 11 h 45 : classe  
                         13 h 45    à 16 h 00 : classe

**Vendredi :**        8 h 15    à 11 h 45 : classe  
                         13 h 45    à 16 h 00 : Nouvelles activités péri-éducatives

La pause méridienne est fixée à 2 heures.

#### **V) ATTRIBUTION DE CONCESSIONS AU NOM DE M. Alain LUSTIG**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur LUSTIG Alain s'est présenté le 02 juin dernier pour régulariser et régler la demande de concession suite au décès de son papa LUSTIG Camille survenu le 25 janvier 2014. Le concessionnaire LUSTIG Alain, habitant de Handschuheim, a fait une deuxième demande de concession en prévision des autres membres de la famille à venir aux côtés de l'emplacement du défunt.

Deux demandes de concessions simples perpétuelles ont été établies en date du 02 juin 2015 aux emplacements 92 et 93, dans le cimetière communal de Handschuheim.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les deux demandes de concessions simples de Monsieur LUSTIG Alain, d'un montant de 200,00 euros chacune et d'imputer cette recette totale de 400,00 euros sur le compte 70311 dans le budget de la commune.**

## **VI) APPROBATION DU DEVIS DE LA SOCIETE ELECTRICITE KAH**

Le Maire rappelle que le devis de l'entreprise KAH, concernant la rénovation de l'Eclairage Public Rue Principale, présenté lors de la dernière séance en point divers avait été approuvé à l'unanimité. Il précise qu'une étude d'optimisation d'éclairage a été réalisée par la société Comatelec dans le cadre du devis de rénovation de l'Eclairage Public et des lanternes LED retenues à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le devis de l'entreprise KAH, pour le remplacement de neuf lanternes Rue Principale et l'installation d'un nouveau lampadaire au niveau de l'abri de bus, pour un montant de 10 030,80 € TTC.*

*Cette dépense sera imputée sur le compte 21534 dans le budget de la commune.*

## **VII) TRAVAUX EGLISE**

Le Maire rappelle la délibération du 25 août 2014 concernant la décision de se faire assister et d'avoir retenu l'architecte Fabien Michel pour la poursuite des travaux de l'Eglise et expose ensuite au Conseil Municipal les points abordés lors de la commission travaux église du 16 juin dernier. Enfin il informe qu'un Diagnostic Amiante Avant Travaux doit être réalisé avant le lancement des travaux.

Le Maire présente l'estimation chiffrée du 28 mai 2015 de l'architecte ainsi que le comparatif avec la première estimation.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :*

- *Retenir l'estimation chiffrée des travaux de l'architecte Fabien MICHEL.*
- *D'autoriser le Maire à consulter un bureau d'étude pour faire un Diagnostic Amiante Avant Travaux et à signer l'offre la mieux disante.*

## **VIII) PLUi DEBAT SUITE A LA COMMISSION URBANISME DU 29 JUIN 2015**

Suite à la demande de l'Etat avec la mise en place de la loi Notre, les POS encore en vigueur dans certaines communes ne seront plus valables d'ici fin décembre 2015. Le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2014 concernant la démarche d'intention de transformation du POS en PLU ainsi que la désignation d'une commission « Urbanisme » le 26 janvier dernier.

Le Maire rend compte de la commission urbanisme qui s'est réunie le 19 juin 2015 autour du document de présentation proposé par le SDAUH et transmis par la communauté de communes du Kochersberg- Ackerland. L'ordre du jour étant :

- Avis de la Commission « Urbanisme » en vue de la création d'une compétence intercommunale ayant pour objet le projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Maire précise que l'unanimité des membres présents de ladite commission a donné un avis favorable sans réserve avec le souhait « de ne pas laisser de côté les petites communes ».

Le Maire ouvre le débat autour du PLUi et dudit document proposé par le SDAUH.

Le Maire rend compte du Conseil Communautaire du 02 juillet 2015 et informe qu'une délibération est à prendre dans les trois mois à venir afin de se prononcer sur le transfert à l'échelle communautaire de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

## **IX) DIVERS**

- Tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) restant soumis à l'obligation de mise en accessibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont du faire connaître leur situation :
  - Soit en attestant du respect des règles d'accessibilité
  - Soit en demandant une prorogation de délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) avant le 27 juin 2015, ce qui a été transmis à la préfecture par courrier AR.
- Le Maire informe qu'un courrier de demande de subvention au Conseil Départemental du Bas-Rhin a été envoyé le 26 juin, dans le cadre de la réhabilitation de l'Eglise (Contrat de territoire)
- Le Maire informe que le SDEA souhaite connaître les éventuels projets de travaux de voirie de la commune sur les trois années à venir. Il a été décidé, après concertation, que la commune n'envisage pas de projet de travaux en 2016 et 2017.
- Le Maire informe qu'une décision de la ComCom sera prise prochainement concernant les ordures ménagères avec une incidence sur le coût par foyer. Une phase de test est prévue le 01 juillet 2016, avec une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (les poubelles jaunes seront étendues à l'ensemble du Kochersberg/ suppression des containers papiers et maintien des containers verre aux différents Points d'Apport Volontaires du territoire)/
- La Cérémonie de levée de drapeaux prévue initialement le 12 juillet sera reportée au 06 septembre 2015 à 11h00, suivi d'un moment de convivialité. Sera installé uniquement le drapeau français à l'occasion du 14 juillet prochain.
- Un dernier tour de table permet à Jacques Koerckel d'informer l'ensemble des membres du Conseil que le ventilateur de l'Orgue de l'Eglise devrait être entretenu. La société Muhleisen va proposer un devis d'entretien. Dominique Hoeffel précise qu'il faudrait penser à mettre en sécurité le tableau de l'Eglise pendant les travaux de restauration.

***L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h00, en remerciant les conseillers de leur participation active.***